La Grève de Carmaux

La reprise du travail

Carmaux, 30 octobre. — On a fait courir le bruit que le travail serait repris en partie mercredi prochain; en réalité, la date du 2 novembre n'est pas plus probable que toute autre; la Compagnie est prête à accepter la rentrée de tous ses ouvriers, qu'ils se présentent isolément ou en masse, qu'il s'agisse de syndiqués ou non syndiqués et à faire droit à toutes les demandes, qu'elles lui aient été adressées directement ou se soient produites auprès du préfet, de la gendarmerie ou des autres autorités.

Actuellement la Compagnie ne peut qu'engager les ouvriers de bonne volonté à s'entendre entre eux et les inviter à lui faire connaître le jour où ils désirent reprendre le travail. Ce jour-là, elle leur ouvrira les portes des ateliers et des mines et demandera aux autorités compétentes de les protéger.

Jusque-là et en présence de la situation qui lui est faite par les événements des derniers jours, la Compagnie croira devoir attendre patiemment que le calme se fasse dans les esprits et que les ouvriers se décident enfin à se soumettre à la sentence arbitrale.

Carmaux, 30 octobre. — Un certain nombre de mineurs récemment libérés du service militaire ont demandé à être inscrits sur les contrôles de la compagnie.

« Prenez simplement leurs noms, a répondu M. Humblot, et dites-leur de ne pas se gêner s'ils trouvent du travail pour le moment. »

Cette réponse prouve que la direction de la mine ne croit pas à une solution prochaine de la grève.

M. Jourde, le député socialiste, aurait déclaré de son côté :

« Mes amis croient à une solution heureuse prochainement, c'est leur affaire, je le souhaite, mais ne puis malheureusement être de leur avis et je crains que tout cela ne finisse mal.

M. Humblot, interrogé sur la question de sa démission, a répondu que le 15 août, il ne l'a donnée que « contraint et forcé par des menaces de mort. »

« La Compagnie, ajoute-t-il, ne l'a pas acceptée, et depuis il n'en a plus été question. »

Les charbons anglais

Les usiniers de la région du Sud-Ouest, qui sont pour la plupart des clients de la Compagnie des mines de Carmaux, sont visités actuellement par de nombreux courtiers de Compagnies anglaises qui leur offrent pour les fournitures de charbon des traités d'une durée minimum de trois ans à des prix très avantageux.

ARRIVÉE
de MM. Clémenceau, Pelletan et Millerand

Carmaux, 30 octobre, 2 h., soir. — Bien avant l'arrivée du train, la cour et les quais de la gare sont envahis par une foule compacte; de tous côtés arrivent des groupes nombreux; il y a plus de 2,000 personnes. Le commissaire de police se tient sur le quai d'arrivée.

A onze heures et demie le train entre en gare : MM. Clémenceau, Pelletan et Millerand débarquent; il sont reçus sur le quai de la gare par MM. Baudin, Duc-Quercy, Ferroul, Jourde, Calvignac, Soulié, maire de Rosières, et le comité de la grève. La foule applaudit et les députés serrent la main de leurs collègues.

En descendant l'escalier qui conduit sur la place de la Gare, M. Baudin montre la foule à M. Clémenceau et lui dit : « Vous voyez l'arrêté du préfet. »

Le cortège se dirige vers l'hôtel Alary; la foule applaudit toujours; on entend les cris : « Vive la grève! Vive le suffrage universel! Vive Baudin! » Les députés répondent : « Vive la République! » Les gens qui suivent le cortège chantent la *Carmagnole*.

Sur la place Victor-Hugo, la foule augmente, les cris redoublent : « Vive la Révolution sociale! » crie la foule, et M. Baudin répète : « Toujours l'arrêté du préfet! »

Aucun service spécial d'ordre n'avait été organisé; il n'y avait à la gare que le poste habituel d'infanterie et les deux plantons de la gendarmerie.

Une foule immense stationne sur la place et assaille l'hôtel Alary.

M. Clémenceau paraît à une fenêtre et prononce les quelques mots suivants :

Citoyens, je vous remercie de l'accueil fraternel que vous nous avez fait. Nous sommes venus ici pour défendre le suffrage universel et la République.

Vive la République!

Ce cri est répété par la foule massée devant l'hôtel et suivi de longues acclamations. Des voix nombreuses crient « Parlez encore ».

M. Baudin s'avance à la fenêtre et dit que ses collègues ne peuvent pas faire de discours en ce moment.

Il demande à la foule de se retirer avec calme et fixe le rendez-vous à ce soir huit heures et demie.

Les grévistes se retirent avec calme.

Les députés sont réunis dans la chambre de M. Baudin.

Réunion du comité de la grève

Carmaux, 30 octobre. — Dès hier des mesures d'ordre avaient été prises avec tant de précautions que rien n'avait été connu de personne. Les députés délégués, accompagnés des membres du comité de la grève ont visité le chemin conduisant aux puits. Aussitôt rentrés à Carmaux ils se sont rendus à la chambre syndicale, où ils ont arrêté le programme de la réunion de ce soir. Un certain nombre de délégués socialistes révolutionnaires sont venus de Toulon, Castres, Graulhet, pour assister à la réunion. Le comité de la grève est réuni actuellement. L'objet de la délibération est d'une importance capitale.

Carmaux, 8 heures 20. — Le comité de la grève est toujours en séance. Il vient de faire appeler les trois députés, sans doute pour leur communiquer la décision. Un grand nombre de personnes sont réunies dans le local du syndicat, dont les portes ont été refermées sur les députés.

De nombreux groupes arrivent pour assister à la réunion.

Réunion ajournée

Carmaux, 9 heures 50. — La séance du Comité de la grève ne s'est terminée qu'à 9 heures. A ce moment, les membres du comité, accompagnés des députés ont pénétré dans la salle du syndicat qu'ils ont trouvée envahie par une foule qui comprenait beaucoup d'étrangers aux mineurs.

Dans ces conditions, le comité a pensé qu'on ne pouvait discuter les intérêts des grévistes et il a décidé d'ajourner la réunion à demain.

La salle a été évacuée au milieu d'une assez vive agitation.

Un meeting à Paris

Paris, 30 octobre. — Cet après-midi a eu lieu à la salle Favier un meeting organisé par le Parti socialiste l'Union Fédérative du Centre en faveur des grévistes de Carmaux. Environ 2,300 personnes y assistaient.

Plusieurs orateurs viennent attaquer la sentence arbitrale.

Le citoyen Allemane entre autres prend à partie M. Loubet dont il qualifie la sentence d'inique.

Les anarchistes présents commencent à faire du tumulte.

M. Faillet, conseiller municipal, monte à la tribune et charge à fond les doctrines anarchistes.

Le tumulte est à son comble. Le compagnon Leboucher lui succède.

Il déclare que le suffrage universel est une blague et que les vrais grévistes ce sont les anarchistes qui vont grève en ne payant pas leurs propriétaires, en volant et en tuant le bourgeois.

Un autre anarchiste fait l'éloge de Ravachol et préconise l'emploi de la dynamite. Enfin la séance est levée après le vote d'un ordre du jour blâmant le gouvernement et encourageant les grévistes.

Nouvelles Etrangères

Les femmes électeurs

New-York, 30 octobre. — D'après la nouvelle loi Wyolling, les femmes auront le droit de voter à la prochaine élection présidentielle. C'est le premier cas qui se présente dans l'histoire des Etats-Unis.

LE CHOLÉRA
Dans le Pas-de-Calais

Deux décès cholériques nous sont signalés dans l'arrondissement de Béthune : l'un à Auchel, l'autre à Lapugnoy. Ce sont deux cas isolés; il n'y a pas d'épidémie cholériforme.

LA BELGIQUE
Un instituteur catholique qui veut tuer sa fiancée

Une tentative de meurtre vient de se produire, vendredi dernier, vers 9 heures 1/2 du soir, dans d'assez étranges circonstances. L'instituteur catholique de la populeuse commune d'Harlebeke, distante d'une lieue de notre ville, un nommé Lefebvre, poursuivait, depuis quelques années déjà, de ses assiduités, une jeune fille, sa voisine, du nom de Ghislain, âgée aujourd'hui de 19 ans.

Vu le jeune âge de sa fille, le père Ghislain, défendit, il y a quelques jours, les trop fréquentes visites de Lefebvre, en lui faisant connaître sa décision formelle, d'ajourner à 2 ans, toute proposition de mariage de sa part.

L'instituteur continua néanmoins, à se rendre, chaque soir encore, chez celle qu'il considérait comme sa fiancée; ces visites étaient favorisées par l'état maladif du père, qui montait se coucher hier avant l'arrivée de Lefebvre.

Depuis quelques jours, ce dernier semblait se trouver sous l'obsession d'une idée fixe; il lui arriva même, de montrer un petit poignard, dont il était constamment armé, en tenant certains propos qui ne laissaient pas que d'inquiéter quelque peu la jeune fille. Elle n'y attacha cependant pas grande importance, connaissant au jeune homme un caractère affable et doux, lorsqu'hier, au soir, au moment de prendre congé, il éteignit d'un souffle la lumière qui se trouvait sur la table, renversa la jeune fille, et, à plusieurs reprises, lui entailla le cou à l'aide de son poignard. Le frère Ghislain, témoin de cette scène sanglante, se précipita sur Lefebvre, qui lâcha prise et s'enfuit, poursuivi par le jeune homme; celui-ci ne parvint pas à l'atteindre. Le meurtrier, âgé de 23 ans à peine, se rendit directement au bureau de police de Courtrai, où il se constitua prisonnier, ne manifestant aucun regret de l'acte qu'il venait de commettre.

Ce matin, le parquet de Courtrai a fait une descente sur le lieu de l'attentat. Sauf complications imprévues, les jours de la jeune fille ne sont nullement en danger.

Celle-ci pouvait être tuée sur le coup, le poignard ayant troué la gorge à quelques millimètres à peine de l'artère carotide.

CHRONIQUE ÉLECTORALE
L'élection du canton-Est de Roubaix

Nouvelle candidature Culine

Dans sa réunion de samedi soir le comité central du Parti ouvrier a décidé de porter aux élections du conseil d'arrondissement du canton Est, Culine qui a déjà été élu aux dernières élections.

La durée de la journée de travail
DISCOURS DE M. DRON

Voici d'après le *Journal Officiel* le texte du discours prononcé à la tribune de la Chambre, par M. Dron, au cours de la discussion de la loi sur la durée de la journée de travail.

M. Dron. — Messieurs, mon amendement est la reproduction d'un article que la Chambre a déjà voté trois fois.

C'est une situation singulière que celle qui m'est faite : Je viens vous demander de confirmer vos votes antérieurs, d'affirmer une fois de plus qu'ils sont bien conformes à l'état de l'opinion, qu'ils répondent aux nécessités du moment, et je vous fais cette demande contre la commission, qui, elle vous propose d'y renoncer.

Quelles sont les raisons qui ont poussé la commission à prendre cette détermination ? Elles sont bien simples. La commission s'est dit : Il faut en finir; il y a longtemps que ce projet de loi est en discussion et qu'il est renvoyé d'une Chambre à l'autre.

Nous en sommes, je crois, à la 15e délibération depuis 12 ans.

La commission est à bout de forces, paraît-il, elle désespère d'obtenir du Sénat mieux que ce qu'il a bien voulu lui donner jusqu'ici, et elle vous demande d'accepter le projet tel qu'il nous est renvoyé.

Pour excuser cette sorte de défaillance, le rapporteur, mon ami M. Sibille, écrit dans son rapport :

« Les divergences d'opinion sont moins profondes qu'il y a quelques mois; l'accord s'est établi sur plusieurs principes fondamentaux; de telle sorte que cette question se pose : Ne convient-il pas d'adopter immédiatement le texte du Sénat, même s'il renferme certaines dispositions critiquables, afin d'assurer, sans nouveaux délais, au monde du travail le bénéfice de grandes et utiles réformes. »

J'ai recherché quelles étaient ces grandes et utiles réformes et j'avoue qu'elles ne m'apparaissent pas aussi clairement qu'au rapporteur de la commission.

Vous aviez décidé qu'un certificat d'aptitude physique serait exigé des enfants au-dessous de seize ans. Vous aviez statué en ce sens dans l'intérêt supérieur de la race française, parce que le surmenage industriel provoque l'abâtardissement de la race, ainsi que le démontrent les relevés des opérations des conseils de révision de nos centres industriels, où chaque année s'accroît le nombre des jeunes gens ajournés pour faiblesse de constitution.

Or que signifie cet ajournement pour faiblesse de constitution ?

M. Maurice Sibille, rapporteur. — Mais vous discutez l'article 2 que la Chambre vient de voter sans contestation.

M. Dron. — Je passe en revue les réformes réalisées. Et à ce propos, je fais observer que le grand nombre d'ajournements prononcés par les conseils de révision provient du surmenage industriel qui a amené dans nos pays une sorte de retard dans la croissance, une sorte d'arrêt de développement auquel il est temps de mettre un terme.

L'article que vous aviez voté et qui exigeait le certificat d'aptitude physique, le Sénat l'a fait disparaître, ou tout au moins il l'a réduit presque à rien.

Vous aviez en second lieu voté la limitation de la journée de travail à dix heures. C'était la réforme capitale de notre projet, celle qui est attendue avec impatience par les ouvriers. Eh bien, nous allons voir quelle combinaison subtile le Sénat vous propose de substituer à cette réduction de la durée de la journée de travail.

Vous aviez supprimé le travail de nuit; il a été en partie rétabli par le vote du Sénat au moyen du système des deux équipes.

Voilà ce que sont devenues les trois grandes réformes de notre projet.

Sans doute, il y en a bien quelques autres, mais elles sont secondaires. Je citerai par exemple celle concernant le repos hebdomadaire; la loi ne fait ici que sanctionner une pratique qui est passée depuis longtemps dans les mœurs. Dans toutes les usines où sont employés des femmes et des enfants, vous savez que le repos hebdomadaire est une règle aujourd'hui adoptée.

Il y a encore une autre amélioration, c'est le renforcement de l'inspection; mais il n'y a peut-être pas là de quoi crier victoire. Tout compte fait vous voyez, messieurs, que les avantages que va nous procurer le projet de loi qui nous revient du Sénat ne sont pas si nombreux, si importants, et qu'ils sont loin de constituer les grandes et utiles réformes dont M. Sibille nous parle dans son rapport.

Telle est la situation qui nous est faite; M. le rapporteur nous fait comprendre, sans toutefois le dire expressément, que les membres du Sénat, qui vivent dans une atmosphère sereine, loin des agitations ouvrières, sont irréductibles dans leur opposition et que nous ne pourrons rien en obtenir de plus, il nous demande de vouloir bien accepter sans y apporter aucune modification, le projet que l'autre Assemblée nous a renvoyé. Le pouvons-nous ? Et dans quelle mesure le pouvons-nous ? Voilà ce que je me propose d'examiner le plus rapidement possible devant vous.

Je veux bien, en ce qui me concerne, faire un sacrifice au Sénat en ce qui touche le certificat d'aptitude physique. Il faut bien se faire des concessions réciproques, et d'ailleurs je reconnais que, dans l'application, le certificat d'aptitude physique aurait donné lieu à beaucoup de difficultés. Je veux bien encore accepter le système des deux équipes qu'a établi le Sénat, sauf cependant une petite réserve que je formulerai tout à l'heure. Mais il y a un point sur lequel, quant à moi, je ne peux pas transiger; c'est celui qui a trait à la durée de la journée de travail.

La journée de dix heures

Messieurs, ce que vous avez voulu en votant par trois fois la journée de 10 heures, c'est établir une réduction égale du temps de travail pour tous les éléments qui composent le personnel d'une usine.

Il y a, en effet, une telle solidarité entre tous les éléments de ce personnel, une telle corrélation entre le travail de tous les ouvriers d'une fabrique, qu'une réduction de durée qui est votée pour l'une de ces catégories s'impose forcément pour les autres.

M. le rapporteur. — Très bien.

M. Dron. — Nous n'avons jamais caché que cette réduction de la journée à dix heures que nous vous demandons pour les femmes et les enfants serait appliquée dans la pratique aux hommes eux-mêmes, ainsi que l'expérience l'a montré depuis fort longtemps en Angleterre.

Voilà la vérité industrielle. (Très bien) C'est là une vérité évidente, et une loi qui n'en tient pas compte, comme celle qui nous revient du Luxembourg, n'a pas le sens pratique; je ne voudrais pas m'exprimer en termes désobligeants à l'égard du Sénat, mais vraiment j'aurais le droit de dire qu'au point de vue industriel elle n'a pas le sens commun.

Dix heures, c'est la moyenne que nous avons fixée, c'est le maximum que nous avons cru devoir imposer à des enfants de treize ans, à des femmes mariées, enceintes peut-être, qui travaillent à l'usine. Nous n'avons pas cru pouvoir leur demander plus; c'est, pour ainsi dire, le chiffre transactionnel qui pouvait convenir à tous les ouvriers des usines.

C'est pourquoi la Chambre à trois reprises différentes et à des majorités énormes, a consacré cette durée. Dix heures, c'est la mesure dans laquelle nous avons cru pouvoir admettre les revendications des travailleurs lorsque nous leur avons sinon formellement promis, tout au moins fait espérer que nous accueillerions leurs revendications.

A la Chambre, les votes ont toujours été unanimes sur ce point. Un seul amendement a été déposé, dans l'une des discussions, par M. Neyrand. Notre collègue demandait par cet amendement que la journée de travail fût de onze heures par jour, mais limitée à soixante heures par semaine. Cet amendement fut rejeté par la Chambre à une très forte majorité, et, je le répète, c'est le seul contestant la réduction de la durée de la journée de travail à dix heures qui ait jamais été présenté à cette Chambre.

Les votes qui, en dehors de celui que je viens de rappeler, peuvent donner une indication sur les sentiments de la Chambre à cet égard, sont ceux qui ont été émis le 7 juillet 1890 et le 2 février 1891 sur l'amendement de M. Laroche-Joubert.

M. Laroche-Joubert demandait que les femmes fussent exclues de la réglementation à laquelle notre projet voulait les soumettre. Or, à deux reprises différentes, une première fois, par 336 voix contre 139, une seconde fois, par 415 voix contre 72, la Chambre a refusé de suivre notre honorable collègue; elle a déclaré que la réglementation s'appliquerait aux femmes comme aux enfants.

Ces votes ont traduit d'une façon très nette la volonté de la Chambre, et à moins de rechercher un conflit à plaisir, il est difficile de comprendre que le Sénat puisse persister longtemps dans son opposition à deux votes aussi décisifs.

Malgré cela, malgré les rapports favorables qui, deux fois de suite, ont été présentés à la Chambre haute par sa commission, le Sénat a refusé de se rallier, et il a même émis une série de votes dont le renouvellement ne serait pas de nature à mettre en relief sa compétence dans les questions industrielles et ouvrières.

Les décisions du Sénat

Voyons, par comparaison, quelles ont été les décisions du Sénat sur cette question. Le Sénat avait accepté le principe de l'occupation de la loi aux femmes, le 7 juillet 1891, par 133 voix contre 108. Vous voyez qu'à ce moment nous avions une belle majorité au Sénat. Le 27 octobre 1891, lors de la 2me délibération, le Sénat se déjuge et vote l'amendement Berenger, et excluant les femmes de la réglementation quant à la durée de la journée de travail. Cet amendement est adopté par 109 voix contre 99. M. Tolain n'y comprenant plus rien, donne sa démission de rapporteur.

Le projet revient à la Chambre. La Chambre maintient son premier texte. Lors du retour de la loi au Sénat, un vote a lieu sur l'amendement Milliard, qui n'était en somme que la reprise de celui de M. Bérenger voté antérieurement. Le Sénat le repousse par 135 voix contre 87.

Ces votes contradictoires ne donnent certes pas une idée bien nette des volontés de l'autre Chambre, qui semble ne pas avoir une conviction très raisonnée sur le point en question. Toutefois, ce dernier vote a été rendu à une telle majorité, qu'il semble pouvoir être considéré comme définitivement acquis.

En ce qui touche la durée de la journée de travail, le 9 juillet 1891, un amendement de MM. Diancourt et Blavier..... (Bruits de conversations.)

Je serais très reconnaissant à mes collègues de vouloir bien me prêter un peu plus d'attention. La question que je traite en ce moment offre un intérêt plus grand qu'on ne paraît le supposer, non seulement au point de vue industriel, mais au point de vue politique (Très bien! très bien! — Parlez!)

Je disais, messieurs, qu'en ce qui concerne la durée de la journée de travail, trois votes avaient été émis successivement par le Sénat. Tout d'abord, à la date du 9 juillet 1891 le Sénat repousse par 119 voix contre 115 l'amendement de MM. Diancourt et Blavier fixant cette durée à onze heures, au lieu des dix heures adoptées par la Chambre.

L'affaire était donc résolue : le Sénat, avait accepté par 119 voix contre 115, je ne saurais trop le rappeler, le vote de la Chambre dans son intégralité.

Mais il paraît qu'au Sénat on ne se résigne pas facilement à perdre la partie; quelques sénateurs, habiles à trouver des ressources dans le règlement, déclarent qu'il y a eu maldonne et qu'un nouveau vote est nécessaire. En effet, M. Diancourt présente un nouvel amendement s'appliquant seulement aux femmes, et cet amendement est accepté par 128 voix contre 110.

Ainsi donc, dans la même séance, le Sénat, par 119 voix contre 115, accepte la durée de dix heures pour les femmes comme pour les enfants; puis, quelques instants après, il rejette par 128 voix contre 110 cette durée de dix heures pour les femmes! La rédaction adoptée était alors la suivante :

« Les enfants jusqu'à dix-huit ans, les filles mineures et les femmes ne pourront être employées à un travail effectif de plus de dix heures pour les enfants et les filles mineures, et de plus de onze heures par jour pour les femmes. »

(La suite à demain)

L'ÉLECTION DU CANTON-NORD
DE LILLE
AUTOUR DU SCRUTIN

L'élection d'hier était surtout fiévreuse dans le canton-Nord où la lutte s'était engagée dans des conditions telles, que la curiosité était éveillée dans tous les esprits, en même temps que se produisait une sorte de surexcitation fort compréhensible.

Avant la clôture du scrutin, les partisans de M. Scrive paraissaient certains de leur victoire.

Ils l'annonçaient triomphalement dans tous les groupes, avant même que le dépouillement eût été commencé.

Scrive allait sortir des urnes, avec une *majorité écrasante* qui ferait rentrer sous terre, tous ceux qui s'étaient imaginé que la République pouvait lutter contre les qualités transcendantes du citoyen Emile Scrive.

Hélas! pauvre M. Scrive!

Il n'ira plus au bois, les lauriers sont coupés.

Adieu les beaux projets d'avenir politique! Adieu les grandes ambitions!

Le suffrage universel moins sot que ne paraissait le supposer M. E. Scrive a prié ce dernier de rester chez lui.

Et M. Scrive va rentrer sous sa tente avec des allures d'Achille furieux.... de sa déconfiture.

Il est capable, dans sa monomanie de papier timbré, d'assigner le suffrage universel en correctionnelle.

La Dépêche publierait certainement volontiers, en caractères d'affiches, les détails du procès, pour peu que le *Progrès du Nord* y fut un peu mêlé... et qu'il y eût une condamnation.

Mais, le suffrage universel est par lui-même une juridiction qui prononce sans appel et M. Scrive n'aura pas même la ressource de saisir les huissiers de sa lamentable aventure.

Il s'en consolera puisqu'il ne pourra pas faire autrement.

⁂

Toutefois, ses partisans n'avaient pas lieu hier soir d'être enthousiasmés pendant le dépouillement des bulletins de vote.

A La Madeleine, par exemple, pendant qu'autour des tables, bon nombre d'électeurs se pressaient curieux de connaître rapidement le secret de l'urne, les bulletins Druez montaient lentement, mais avec une régularité presque mathématique.

Pendant que les carrés de papier blanc s'entassaient dans des proportions à peu près égales entre les deux camps, le nez des amis de M. Scrive s'allongeait de plus en plus et une sorte de stupeur se peignait sur leur visage.

— Il a eu 250 voix de majorité au premier tour disait l'un. Il ne perdra rien certainement, il faut attendre.

— C'est égal, disait un autre, ça n'a pas l'air d'être énorme. Le tas des bulletins Druez est presque aussi gros.

— Peuh!... Druez est battu.

— Pas sûr.

— Scrive a 250 voix de majorité ici.

— Et même moins.

— Tu vas voir.

— C'est tout vu.

Et le président proclame le résultat :

Scrive 569 voix, Druez 521, Dupied, candidat guesdiste, 77.

Vive la République! crie-t-on.

Les partisans de Scrive sont furieux; par contre, les républicains sont rayonnants.

La Madeleine était le point noir. La République y avait été mise en minorité le dimanche précédent, de 250 voix. On n'y espérait pas une majorité, mais on comptait sur une minorité honorable.

Or, la majorité de Scrive exécutait un plongeon tel que personne n'avait osé l'espérer dans des proportions pareilles.

Les 250 voix tombaient à 48 en gros et en détail.

Et les cris de : Vive la République! de retentir avec un enthousiasme vibrant.

La Madeleine était la clef de l'élection.

⁂

Rue St-Sébastien, Druez obtenait 753 voix contre 589 données à Scrive.

Là, c'était du délire.

La République s'affirmait victorieusement, crânement.

Les républicains se serraient la main fraternellement, heureux de cette nouvelle et éclatante affirmation des sentiments démocratiques du quartier.

Au Conservatoire, grand tapage. Scrive y avait obtenu une grosse majorité au premier tour et ses partisans croyaient encore au succès.

Résultat : Druez 539 voix, Scrive 463.

Un immense cri de : Vive la République! éclate dans la salle.

Les partisans de Scrive écument. Les insultes se croisent, les apostrophes s'échangent véhémentes; rageuses chez les vaincus, narquoises chez les vainqueurs.

Mais cette fois, c'est fini.

Le candidat de la République, Victor Druez est élu.

M. Emile Scrive, candidat de la réaction, obtenait au premier tour 500 voix de majorité.

Son concurrent républicain du second tour le battait à 192 voix de majorité, soit 692 voix d'écart entre les deux scrutins.

C'était navrant pour Scrive, mais éclatant pour l'idée républicaine.

Et maintenant pour terminer, citons un mot entendu à la sortie de la salle du Conservatoire :

Qu'est-ce que tu veux, disait un gouailleur à un de ses amis, qui paraissait navré! Ton conscrit voulait du premier coup être capitaine dans l'armée républicaine, il faut qu'il apprenne d'abord à servir dans les rangs; on verra plus tard à lui donner des galons s'il les mérite.

— Capitaine! riposta un autre! ça n'était d'abord pas assez; Victor Druez est commandant.

Et la sortie se termina au milieu des éclats de rire pendant que montait dans la nuit, à travers les rues, les cris répétés de : Vive la République! Vive Druez!

C'est, en somme, une journée à marquer d'une pierre blanche.

Et pour faire comme les électeurs du canton nord, nous terminerons cet article en criant à plein cœur : Vive la République!

E. LAGRILLIERE-BEAUCLERC.

Chronique Régionale

Récompenses aux vaccinateurs. — Sur les propositions du comité central de vaccine, M. le préfet du Nord a accordé les récompenses suivantes aux vaccinateurs qui se sont distingués par leur zèle pour la propagation de la vaccine pendant l'année 1891 :

Médailles d'argent de première classe

Arrondissement d'Avesnes. — Dame Barreau, sage-femme, Hautmont — Dame Cordier, sage-femme, Maubeuge — M. Deltour, officier de santé Cousolre.

Arrondissement de Cambrai. — Dame Marlière, Flore, sage-femme, Cambrai — Dame Flahaut, Aline, sage-femme, Solesmes.

Arrondissement de Douai. — M. Deltombe Ernest, officier de santé, Flines-les Raches.

Arrondissement de Dunkerque. — MM. Ruyssen, docteur en médecine, Dunkerque — Ryckelinck, officier de santé, Rosendael — Dame Vanhaecke, Marie, sage femme, St-Pol.

Arrondissement d'Hazebrouck. Dame Smagghe Stéphanie, sage-femme, Bailleul.

Arrondissement de Lille. — Dame Desplanques-Dumoulin, sage-femme, à Tourcoing — Dame Godfrind-Leroy, sage-femme, Lille — Dame Sauvage-Lavabre, sage-femme, Lille — Dame Celestine, Sandrart, sage-femme, Lille — Dame Lemaire-Demessine, sage-femme, Lille — Dame Delahousse-Desmulié, sage-femme, Tourcoing — Dame Martin, Marie, sage-femme, Lille — Dame Degorge, Mathilde, sage-femme, Lille — M. Bué, Vincent, interne à l'hopital de la Charité de Lille — Dame Destombes-Candelier, sage-femme, Tourcoing — M. Vincent, Victor, officier de santé, à Mouveaux.

Arrondissement de Valenciennes. — Dame Morland-Delvallée, sage-femme, Fresnes — Dame Midavaine, Seraphine, sage-femme, Flines-les-Mortagne.

Médaille d'argent de 2e classe

Arrondissement d'Avesnes. — Dame Foucart-Moreau, sage-femme à Maubeuge — Dame Bavay, sage-femme, Ferrière la Grande — M. Marlier, docteur en médecine, Sains-du-Nord.

Arrondissement de Cambrai — Dame Lero, Silvie, sage-femme, Haussy.

Arrondissement de Douai. — Dame Nepper-Rimette, sage-femme, Douai.

Arrondissement de Dunkerque. — Dame Coevoet, sage-femme, Bergues — M. Tanche, officier de santé, Armbouts-Cappel.

Arrondissement de Lille. — Dame Plouvier-Desplanques, sage-femme, Tourcoing. — M. Pruvost Edouard, officier de santé, Quesnoy-sur-Deûle. - Dame Lemaire-Leclercq, sage-femme, Lille — Dame Dujardin Sylvie, sage-femme, Armentières. — M. Toffart Auguste, officier de santé, à Frelinghien. — Dame Lecomte Eugénie, sage-femme, Quesnoy-sur-Deûle. — Dame Delannoy Julie, sage-femme, Lille. — Dame Gallet-Thobois, sage-femme, Lille. — Dame Deleporte-Richez, sage-femme Lille. — Dame Beulins, sage-femme, Roubaix. — Dame veuve Moutonnet, sage-femme, Lille. — M. Bernard Charles, docteur en médecine, Roubaix.

Arrondissement de Valenciennes. — Dame Bertinchamp Zozé, femme Félin, sage-femme, Lourches — Dame Meunier Adèle, femme Flereck, sage-femme, Raismes. — Dame veuve Briffaut-Mailliez, sage-femme, Trith-St-Léger.

Médailles de bronze

Arrondissement d'Avesnes. — Dame Alliot, sage-femme, Wignehies. — Dame Desormais, sage-femme, Bousies. — Dame Coupy, sage-femme, Bavay — Dame Brossart, sage-femme, Lendrecies. — Dame Poisson, sage-femme, Glageon. — Dame Bourlet, sage-femme, Sars-Poteries — Dame Brissy, sage-femme, Maroilles. — Dame Renaud, sage-femme, Marpent.

Arrondissement de Cambrai. — Dame Lespagnol Catherine, sage-femme, Iwuy. — Dame Colan-Defossez, sage-femme, Beauvois. — Dame Bériot-Godecaux, sage-femme, Le Cateau — Dame Dupuis Léonie, sage femme, Caudry. — Dame Honoré-Fasciaux, sage-femme, à Abancourt. — Dame Goulois-Lecouvez, sage-femme, Abancourt.

Arrondissement de Douai. — Dame veuve Herbo, Angélique, sage-femme, Sin-le-Noble. — Dame Decatoire, sage-femme, Douai. — Dame Hannois, Marie, sage-femme, Lewarde. — Dame Pot-Fontaine, sage-femme, Raimbeaucourt. — Dame Leleux, Fideline, sage-femme, Raimbeaucourt.

Arrondissement de Dunkerque. — M. Reumaux, docteur en médecine, Dunkerque. — Dame Bernard, Simon, sage-femme, Gravelines. — M. Hautefeuille docteur en médecine Gravelines.

Arrondissement d'Hazebrouck. — M. Degroote, Jules, officier de santé, Steenvoorde. — M. Delbecq, Charles, docteur en médecine, Estaires. — M. Letailleur, Gustave, officier de santé, Renescure. — Dame Boucherie, Sophie, sage-femme, Nieppe. — M. Delporte, Henri, docteur en médecine, Estaires. — Dame Vanthuyne, Valère, sage-femme, Stenwerck. — M. Bart, Augustin, docteur en médecine à Steenbecque.

Arrondissement de Lille. — M. Joire, docteur en médecine à Lille — M. Richard, docteur en médecine à Lille — Dame Dubreucq-Dumoulin, sage-femme à Tourcoing — M. Claise, officier de santé à Houplines — Dame Monbalez, sage femme à Lille — Dame Denal-Rooze, sage-femme à Lille — Dame Lemaire-Wittrebecq, sage-femme à Lille M. Turgard, docteur en médecine à Lille — M. L. Duray, docteur en médecine à Marcq-en-Barœul — Dame Debruyne-Vermeirsch, sage-femme à Roubaix — M. Tison, officier de santé à Templeuve — M. Bigo, docteur en médecine à Haubourdin — M. Desprez, L. officier de santé à Pont-à-Marcq — M. E. Descarpentries, officier de santé à Pérenchies — M. F. Desmons, docteur en médecine à Cysoing.

Arrondissement de Valenciennes. — Dame Duchain-Terny, sage-femme à Escaudain — Dame Delcourt, sage-femme à Anzin — Dame Deneulin, sage-femme à St-Amand — M. O. Lebrun, docteur en médecine à Hergnies — M. F. Hornez, officier de santé à Crespin.

Chronique locale
ROUBAIX

Réunion socialiste. — Le Parti ouvrier avait organisé hier après-midi, à la Brasserie de l'Hôtel-de-Ville, chez Olivier Branquart, une conférence-concert où le citoyen Renard, de Fourmies, a pris la parole.

Au milieu d'environ 300 femmes, celui-ci a développé les incidents du congrès de Marseille, l'élaboration du groupement ouvrier et surtout du parti agricole, développant la réserve insaisissable pour les cultivateurs.

Banquet colombophile. — Le cercle Union a clôturé samedi soir par un superbe banquet la saison colombophile 1892.

Un peu plus de quatre-vingts convives étaient réunis dans une des salles magnifiquement décorées du café Pandore.

De chaque côté des faisceaux de drapeaux tricolores et des écussons sur lesquels on remarque un pigeon très bien dessiné par un des sociétaires, le dévoué secrétaire.

Les organisateurs du banquet MM. Ed. Dugardin et Wanin avait bien fait les choses et nous n'avons que des louanges à leur adresser.

Il est inutile d'insister sur la cordialité qui présidait à cette réunion, elle n'a cessé du commencement à la fin.

Au dessert, le sympathique président, M. Edmond Browayes a remercié les personnes qui avaient bien voulu répondre à son invitation.

Il a regretté que le président d'honneur, M. Hazebrouck, ait été empêché d'assister à cette fête.

Puis il a dit qu'avec le concours de tous les membres de la société, le cercle linier continuera à tenir le premier rang dans la colombophilie.

Si l'étranger, dit-il, a apporté son contingent dans les concours, c'est qu'il avait confiance en nous, il ne faut donc pas démériter.

Il a terminé en remerciant la presse de son gracieux concours.

Notre collaborateur a répondu quelques mots de remerciements et a assuré que les journaux seront toujours prêts à soutenir la colombophilie qui est une œuvre essentiellement patriotique.

Des toast et des bans ont été ensuite portés après quoi a eu lieu un gentil concert improvisé.

Aussi nous signalerons M. Dolé, qui a chanté d'une voix bien agréable les « Noces de Jeannette », puis M. Ch. Prouvost, qui a exécuté plusieurs morceaux de piano : M. Grulois, très applaudi dans une chanson patriotique, et enfin l'amusant Louis Fœlix, qui a obtenu un grand succès d'hilarité et a été bissé pour ses chansonnettes comiques.

« Le Parc de Barbieux, » chansonnette comique d'un de nos concitoyens, M. Albert Dujardin, a eu les honneurs du bis.

Société française de secours aux blessés militaires de terre et de mer. — Le Comité des Dames de Roubaix fera dire une messe en l'église Saint-Martin, le jeudi 3 novembre, à onze heures et demie, pour les soldats français morts pour la patrie.

Le « Chat noir ». — Le grand succès obtenu, hier soir, à l'Hippodrome, a décidé la Compagnie du *Chat noir* à donner aujourd'hui une seconde représentation qui commencera à 7 heures 1/2. Nous reparlerons demain de ce spectacle, qui a été un vrai régal pour tous ceux qui y ont assisté.

Un brutal. — Un procès-verbal a été dressé à charge du sieur Pierre M., 28 ans, rue Bernard, pour coups donnés à un gamin de onze ans, Valentin Gérard, demeurant rue de la Vigne.

La scène s'est passée samedi matin, rue de la Fosse-aux-Chênes.

VILLE DE ROUBAIX

Condition publique des matières textiles

Mouvement de la semaine du 24 au 29 octobre

	Nomb. de colis	kilos
Soies. . . .	31	2.567
Laines peign.	4.713	507.004
Laines filées.	1.245	134.302
Id. blousses	153	16.606
Cotons. . . .	700	74.737
Totaux	6.842	735.156
Décreusage. . . .	18 1/2 opér.	
Titrage	537 .|.	id.

Le Directeur,
L. BIPPER

TOURCOING

Au citoyen Delphin Dumortier

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur de l'*Avenir*,

Dans le dernier alinéa de sa lettre, le citoyen Delphin Dumortier lance le défi le plus formel qu'il n'a jamais rien rapporté ni servi d'intermédiaire en quoi que ce soit concernant ce qui se passait au Comité.

A mon tour, je lui donne le démenti le plus formel.

Témoin de ses confidences à nos adversaires, je suis tout disposé s'il le désire à lui rafraîchir la mémoire.

Que le citoyen Dumortier fasse un signe et je suis prêt à lui répondre.

Gageons que le citoyen Delphin Dumortier ne bougera pas craignant de voir exposer par le menu son indélicate conduite, qui n'est en somme que celle d'un traître au parti républicain dont il a volé les voix.

Albert DELESALLE,
Ouvrier,
Membre du Comité républicain.

Société de géographie. — Hier après-midi, a eu lieu à la salle Leverrier, la première des conférences qui seront données pendant toute la saison.

Les membres de la société de géographie qui assistaient à cette conférence ont été absolument tenus sous le charme pendant plus d'une heure et demie, par M. A. Menhier, le dévoué secrétaire de la société de géographie du Nord, et professeur d'histoire au lycée de Lille, qui avait choisi pour sujet : *La colonisation en France*, qu'il a longuement développé et sur lequel il reviendra dans les intéressantes réunions qui vont suivre.

Cette première séance a obtenu le plus grand succès.

Fausse alerte. — Hier après-midi, M. Hollebecq, se trouvant dans son jardin, aperçut une épaisse fumée qui sortait d'un des magasins donnant sur la rue Winoc-Chocqueel et appartenant à M. Delmasure.

Croyant à un incendie, M. Hollebecq téléphona immédiatement au poste de pompiers, place Charles Roussel, qui arrivèrent aussitôt sur les lieux avec une promptitude dont il y a lieu de les féliciter. Ils n'eurent heureusement pas à se servir de leur matériel; car d'incendie... point, ils retournèrent à leur caserne. Ils en ont été quittes pour un simple déplacement, qui a prouvé une fois de plus la parfaite organisation de notre service de pompiers.

La manifestation patriotique de Mouveaux

Autant les manifestations patriotiques qui ont eu lieu récemment à Neuville et à Linselles, ont revêtu d'éclat et d'élan vraiment patriotique, autant celle dont nous avons été témoins hier à Mouveaux, a été terne et froide.

On disait bien qu'à Mouveaux tout devait se passer en famille, mais nous ne nous attendions certes pas à voir réunis en un touchant trio, et le père Doyotte, l'un des jésuites du Haut-Mont, et M. Varasse-Bourgeois, le maire discrédité de sa commune, et enfin le gendre de ce dernier, le sieur Dhalluin.

Ces trois personnages ont désiré accaparer à eux seuls l'honneur de rendre un solennel hommage aux enfants de Mouveaux tombés devant l'ennemi au cours de la néfaste guerre de 1870-71.

Il ne fallait pas davantage pour que la manifestation avortât piteusement.

C'est ce qu'il s'est produit.

A trois heures, les sociétés : La musique municipale, la Chorale, un groupe de pompiers, la société des anciens militaires et la société de secours mutuels de Saint-Germain, se forment en cortège devant la mairie pour se rendre à l'église. Dans ce maigre cortège ont pris place, le maire, ses adjoints et plusieurs conseillers municipaux.

A l'église on chante les vêpres du dimanche, puis incidemment perdu si nous nous en trouvons profanes, le curé propose à la sainte assemblée d'écouter un *De Profundis* à la mémoire des enfants de Mouveaux morts pour la patrie.

Le père Doyotte, du haut de la chaire dite de vérité, prononce ensuite un long discours, très jésuitique, qu'il accompagne de grands gestes.

Les mots de patrie et de patriotisme reviennent souvent sur ses lèvres. Ce qui peut paraître extraordinaire attendu que ce n'est